



RACHAT D'OR ET PRISE DE PHOTOGRAPHIES

Par **NADEGE74**, le **21/03/2013** à **15:52**

Bonjour,

Est une obligations légale pour les racheteur d'or à prendre systématiquement une photo des bijoux rachetés afin de pouvoir les procurer à la police en cas d'enquête ?

Merci.

Cordialement

Nadège LECLERCQ

Par **Toluene67**, le **24/03/2013** à **12:36**

Bonjour,

Le professionnel a pour obligation de tenir un "livre de police" et par conséquent d'être en mesure de justifier la provenance des bijoux qu'il achète. Il a donc le droit de les photographier.

Il a aussi pour obligation de vous demander une pièce d'identité.

Cordialement

Par **NADEGE74**, le **25/03/2013** à **15:27**

Merci Toluence67

Travaillant dans ce milieu je suis bien au courant des procédures de Livre de Police. Par contre la Gendarmerie du Limousin Groupement de la Corrèze est passée dans une de nos agences et ils nous ont "menacé" de faire fermer cette agence si nous n'avons pas des photos de nos ventes : d'où ma question : existe-t-il un texte LEGAL qui dit que nous sommes dans l'obligation (nous racheteurs) impérative de prendre une photographie de tous nos achats ?

Merci